



Rapport de la commission chargée d'examiner la prise en considération du postulat intitulé « des ruches pour une commune exemplaire », rédigé par le Conseiller communal Yohan Ziehli.

La commission s'est réunie lundi 26 janvier 2015 à la Maison de Commune pour débattre du sujet précité.

Elle était composée de :

Mesdames, Messieurs : Christine Hausherr
Elisabeth Leimgruber
Eric Mamin
Aloïs Raemy
Jacques Vallotton
Yohan Ziehli
Gilbert Vernez, président – rapporteur

Avis de la Municipalité

Par la voix de Madame Rimella Municipale de l'Urbanisme et des Travaux, la Municipalité se montre favorable à l'installation de quelques ruches sur le territoire communal. Madame Rimella précise que le chef jardinier et un apiculteur ont les compétences nécessaires pour étudier la faisabilité de ce projet. Elle donne quelques pistes possibles.

La commission remercie Madame Rimella pour toutes les informations reçues.

Délibérations de la commission

D'emblée la commission se montre favorable à ce postulat, parce ce que le placement de ruches en ville est une des réponses concrètes pour éviter la diminution des abeilles. L'on rappelle que c'est grâce à la polonisation des fleurs que la Terre nous offre des aliments, et que les abeilles subissent aujourd'hui des agressions : maladies pernicieuses, usage intensif de produits phytosanitaires, méconnaissance de leur utilité.

Où placer des ruches ?! L'énumération d'endroits est citée à titre indicatif : vers les talus des voies de chemins de fer, vers le chemin du Pré-Long et du Gregnolet, à Burier, En Villard, sur des toits plats ; sur un terrain privé ayant un large dégagement est aussi possible, si le propriétaire en fait la demande. En raison d'une flore variée la partie communale du cimetière est un endroit privilégié. Le nombre de ruches à placer reste également ouvert, 2, 3, 4, ...

L'auteur du postulat et les commissaires rejoignent l'avis de la Municipalité : seules les personnes qui ont des compétences sur les abeilles peuvent proposer des lieux adéquats. A relever que le projet implique un budget modeste de l'ordre de quelques milliers de francs. L'intervention communale serait de type financier ; il ne s'agit pas d'un nouveau service à la population.

Les villes de Lausanne et Vevey, par exemple, sont citées quant aux modalités de fonctionnement.

L'information de ce projet aux habitants de la Commune conditionne aussi sa réussite, d'une part pour dissiper des craintes, et d'autre part pour attirer de nouveaux apiculteurs. L'aspect pédagogique est également à mettre en évidence.

La commission a aussi pris connaissance des mesures préfectorales, datées du 30 juin 2014, relatives aux ruches et aux abeilles menacées notamment par un insecte frelon américain.

Conclusion

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission, unanime, vous demande d'accepter la prise en considération du postulat intitulé « des ruches pour une commune exemplaire », et de l'adresser à la Municipalité pour étude et préavis.

Gilbert Vernez

Postulat – Des ruches pour une commune exemplaire

La mort des abeilles est un sujet d'actualité des plus inquiétants. Si les spécialistes ne sont pas unanimes sur les causes de cet état de fait (virus, utilisation abusive de pesticides ou encore présence d'ondes électromagnétiques), certaines solutions concrètes peuvent permettre d'endiguer le phénomène.

Parmi celles-ci, l'émergence de projets locaux – notamment en milieu urbain – est particulièrement intéressante. De nombreuses villes se lancent dans la course. Au niveau international, on peut citer les centaines de ruches de Paris, les milliers que compte Berlin ou encore la politique intéressante de Londres. Au niveau de la Suisse, Genève, Lausanne, Yverdon, Nyon ou même Vevey ont sauté le pas.

Les avantages de ce concept sont nombreux. Selon les amateurs, le miel de ville serait d'une excellente qualité, bénéficiant de la faible utilisation de pesticides et de la diversité des plantations notamment. Cela est particulièrement vrai dans la Riviera, qui compte d'ores et déjà de nombreuses ruches. De plus, le coût de tels projets est relativement faible.

Les ruches peuvent être placées tant sur des toits de bâtiments publics que dans des espaces verts. Il faut noter que le risque de désagréments est faible, les abeilles ne piquant que si elles se sentent menacées ou sont attaquées.

Mon postulat demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre à disposition des toits ou autres espaces aux apiculteurs ou de superviser l'installation de ruches sur le territoire communal. Elle pourrait profiter de cette occasion pour informer la population des avantages de l'implantation de ruches dans notre ville, afin de permettre aux privés de participer au projet.

Yohan Ziehli, le 18 novembre 2014